DESCRITPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES
15/04/2025

CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE SUR PARKING PRIVÉ OUVERT AU PUBLIC - ENTREPRISE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	
Puissance de recharge autorisée	Strictement supérieur à 3,7 kW
Types de prises éligibles	T2 ou T2S en AC selon le cas applicable*(1)* Combo 2 en DC
Exigences de connectique par point de recharge	A minima un connecteur combo 2 par point de recharge strictement supérieur à 22 kW
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Obligatoire
Système d'identification usager *(2)*	Obligatoire
Qualification de l'installateur	Obligatoire par le decret IRVE de janvier 2017 pour toute installation > 3,7 kW
Contrat de maintenance 3 ans avec à minima 1 visites/an	Obligatoire
Système de pilotage énergétique *(3)*	Obligatoire
Système de supervison	Obligatoire
Connexion Interopérabilité	Certificat Gireve ou Hubject obligatoire
Déclaration des données géographiques des points de recharge	Enregistrement des données statiques par point de recharge obligatoire sur data.gouv
Collecte des données de recharge	Obligatoire via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité

(1) Selon les termes de la norme électrique NFC 15-100.
(2) Lecteur de badge sans contact compatible a minima avec la spécification technique CEN/TS/16794.
(3) Capacité à moduler la puissance appellée ou à programmer la recharge du véhicule.